Pièces constitutives du dossier d'inscription

ETAPE 1 : La pré-inscription
Dossier à renvoyer par courrier ou à déposer en main propre au secrétariat :

- Le dossier d'inscription rempli avec une photo collée
- la copie des bulletins de l'année scolaire précédente
- la copie des bulletins de l'année en cours,
- une lettre motivant votre demande
- une copie du livret de famille (pages parents et toutes les pages enfants)
- une copie des pages vaccinations du carnet de santé (bien indiquer nom et prénom)
- un chèque bancaire établi à l'ordre de « Ecole Saint Benoît » de 50 € correspondant aux frais de dossier *(ou de 30 € pour les frères et sœurs d'enfant déjà scolarisé à l'Ecole Saint Benoit).*
 Ce chèque n'est pas remboursable et sera encaissé à réception du dossier.
- un chèque bancaire établi à l'ordre de « Ecole Saint Benoît » d'un mois de scolarité correspondant à un acompte pour l'année scolaire 2027- 2028.
 (cf. Règlement financier)
- Mandat SEPA de demande de prélèvement + RIB
- La fiche de validation des règlements intérieur et financier
 (disponible sur le site internet)

ETAPE 2 : A réception du dossier (contact par mail) :

. Un rendez-vous vous sera proposé avec la Directrice (uniquement si le dossier est complet). Le chèque d'acompte sera encaissé fin février ; cette date passée, il le sera au moment du rendez-vous.

Ou

. Vous serez informé de la mise sur liste d'attente du dossier de votre enfant.

ETAPE 3 :

Après l'entretien avec la directrice, vous recevrez sous quinzaine un mail pour valider ou non l'inscription définitive de votre enfant au sein de notre établissement.

ETAPE 4 : A fournir dès que possible avant la rentrée de septembre

- Certificat de radiation ou Exeat de la précédente école
- Attestation de passage dans la classe supérieure :
 Pour les inscriptions en Moyenne Section, en Grande Section ou en C.P.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : info@ecolesaintbenoit.fr